

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 25 avril 2016 à 19 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**PRESENTS** : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Corinne CASANOVA
2	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marina FERRARI Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
12	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
14	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOËL
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
17	BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	GRESY SUR AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY SUR AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY SUR AIX	T	Didier FRANCOIS	
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

29	LE MONTCEL	T	Robert COLICCI
30	ONTEX	T	Jacques CURTILLET
31	PUGNY CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT
32	PUGNY CHATENOD	T	Marc MORAND
33	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ
34	SAINT OFFENGE	T	Daniel DE MEDTS
35	SAINT OFFENGE	T	Christophe PAPIN
36	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU
37	TRESSERVE	T	Annie MOULIN
38	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER
39	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ
40	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER
42	VOGLANS	T	Martine BERNON

## ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS Marina FERRARI  
AIX LES BAINS Jean-Marc VIAL  
AIX LES BAINS Corinne CASANOVA  
AIX LES BAINS Jean-Jacques MOLLIE  
BOURGET DU LAC Damien NOËL  
DRUMETTAZ-CLARAFOND Nicolas JACQUIER

## Autres présents non votants :

GRAND LAC GOUDOUNEIX Michel  
GRAND LAC GIMOND Frédéric  
GRAND LAC COSTA DE BEAUREGARD Estelle  
GRAND LAC QUAY THEVENON Eline

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 avril 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 182 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 33 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 43 votants. Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

*ECONOMIE*  
**Association « Digital Savoie »  
Versement de la cotisation 2016**

---

Monsieur le Président rappelle que GRAND LAC soutient, au titre de sa compétence "développement économique", les structures ou dispositifs intervenant dans ce domaine.

### Le contexte national

Ces 30 dernières années, l'économie numérique n'a généré, en moyenne, qu'un demi-point de croissance par an en France.

Aux Etats Unis, grâce au dynamisme des entreprises qui innovent, c'est plus d'un point de croissance par an qui a été attribué à l'économie numérique.

C'est avec l'ambition de rattraper le taux de croissance américain que l'initiative « French Tech » a été lancée en février 2014.

Ce mouvement de mobilisation des entreprises françaises concernées de près ou de loin par l'économie numérique a pour objectif de fédérer les acteurs du secteur autour de projets ambitieux créateurs de richesses et d'emplois.

Cette dynamique est aujourd'hui ancrée dans de nombreux territoires en France dont le sillon alpin autour du pôle grenoblois.

### L'association Digital Savoie

Créée le 19 janvier 2015, l'association Digital Savoie relaie la dynamique « French Tech » au sein du sillon alpin aux côtés des métropoles de Grenoble et d'Annecy.

Il s'agit de favoriser la création et le développement d'un écosystème numérique sur le territoire savoyard.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Fédérer et animer les initiatives et les projets digitaux des acteurs économiques du Département
- Contribuer à la création de startups à fort potentiel de développement et de création d'emplois sur le territoire
- Développer l'écosystème digital de proximité
- Porter la dynamique « French Tech » en Savoie et dans le sillon alpin.

L'association compte près de 100 adhérents dont plusieurs collectivités ou acteurs publics (Savoie Technolac, Chambéry métropole, l'agence économique de la Savoie, Grand Lac depuis le 25 juin 2015...).

Pour les acteurs du développement économique, une telle dynamique doit permettre de :

- Développer l'emploi de la filière numérique en Savoie
- Accroître l'attractivité de la Savoie
- S'associer à une image dynamique.

Cette association travaille en synergie avec les autres acteurs de l'accompagnement et du développement des entreprises et notamment avec les dispositifs ou actions portés par Savoie Technolac.

En 2016, l'association souhaite accélérer son développement en lançant un certain nombre d'actions structurantes :

- Mise en place d'un programme d'accompagnement pour aider les entreprises à formaliser leurs besoins en projets digitaux,
- Mise en place de permanences « financement » pour faciliter l'accès aux financements des entreprises du digital,
- Création d'une cartographie de l'écosystème digital en Savoie
- Renforcement des opérations de communications (création d'une newsletter mensuelle, participation à des évènements nationaux et internationaux dont la semaine du numérique au Québec en avril 2016).

Le partenariat avec Digital Savoie donnant entière satisfaction, il est proposé au conseil communautaire de renouveler le soutien à l'association et de verser, au titre de l'année 2016, **la cotisation annuelle de 1 500 €** (montant identique à 2015).

Comme avec les autres acteurs du développement économique, les modalités techniques du partenariat entre GRAND LAC et l'association feront l'objet d'une convention partenariale dont le projet est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 30 mars 2016 et que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2016, seront imputés sur la section de fonctionnement 292 du budget principal.

---

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport du Président,
- **APPROUVE** le versement d'une cotisation de 1 500 € à l'association « Digital Savoie », au titre de l'année 2016,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 25 avril 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 60
- Présents : 42
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0



# CONVENTION DE PARTENARIAT

## **ENTRE :**

**GRAND LAC, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget**, dont le siège social est 1500 boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS, représentée par son président Monsieur Dominique DORD,

Dénommée ci-après « GRAND LAC »,

D'une part,

## **ET :**

**L'association DIGITAL SAVOIE** dont le siège social est situé 12 allée du Lac de Garde 73 370 LE BOURGET DU LAC, représentée par son président Monsieur Cyril Laurent, dûment habilité dans le cadre de l'assemblée générale constitutive du 19 janvier 2015,

Dénommée ci-après « DIGITAL SAVOIE »,

D'autre part,

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de GRAND LAC du 25 avril 2016,

**Vu** le budget 2016 de GRAND LAC,

## **IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

1) DIGITAL SAVOIE est une association portée par des entrepreneurs, des dirigeants d'entreprises, des acteurs locaux du développement économique au profit de la filière Digitale.

Les axes de sa mission :

- fédérer et animer les initiatives et les projets digitaux de l'ensemble des acteurs économiques du Département
- contribuer à la création de startups à fort potentiel de développement et de création d'emplois sur le territoire
- développer l'écosystème digital de proximité
- porter la dynamique « French Tech » en Savoie et dans le sillon alpin.

2) GRAND LAC, dans le cadre de sa politique de développement économique, désireuse de contribuer au développement des outils d'appui à la création d'activités et d'emplois ainsi qu'à leur maintien, souhaite contribuer au soutien de cette initiative.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

GRAND LAC soutient, au titre de sa compétence développement économique les structures et associations intervenant dans les domaines de l'économie.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre GRAND LAC et l'association DIGITAL SAVOIE en vue de contribuer au fonctionnement et à la communication de l'association.

### **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année 2016.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPES DU PARTENARIAT**

GRAND LAC et l'association DIGITAL SAVOIE s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations et à la mise à disposition de compétences.

- l'association s'engage à :
  - associer GRAND LAC aux opérations de communication qui seront menées pour promouvoir l'association,
  - citer GRAND LAC parmi les partenaires financiers dans les manifestations et documents de communication,
  - organiser ou participer à des manifestations organisées sur son territoire, telles que séminaires, ateliers, conférences ou forums, sur des thèmes liés à ses domaines de compétences,
  - communiquer à GRAND LAC les dates prévues des événements et des formations organisées dans le cadre de l'animation de l'association,
  - inviter GRAND LAC à l'assemblée générale de l'association.

- GRAND LAC s'engage à :
  - désigner un correspondant pour l'association en charge d'animer le partenariat,
  - informer et orienter vers l'association les entreprises du territoire ayant des projets digitaux.

#### **ARTICLE 4 : MONTANT DE LA COTISATION ET MODALITES DE PAIEMENT**

Par délibération du 25 avril 2016, le conseil communautaire de GRAND LAC a fixé le montant de la cotisation 2016 attribuée à l'association **à hauteur de 1500 €**.

Le versement sera effectué en une seule fois sur le fondement de la présente convention signée par les parties.

La cotisation de GRAND LAC devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme que l'association lui a présenté.

Son rapport annuel d'activités et ses comptes devront être communiqués à GRAND LAC dès leur validation par l'assemblée générale de l'association.

En cas d'utilisation non conforme à l'objet de la présente convention ou en cas de non utilisation, l'association s'engage à reverser le montant de la cotisation à GRAND LAC de sa propre initiative.

Dans tous les cas, GRAND LAC se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la cotisation par l'association et d'exiger éventuellement le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés.

GRAND LAC pourra demander, si besoin, des compléments d'information à l'association au vu des documents transmis.

En cas de refus de l'association de communiquer ses budgets, documents comptables et comptes-rendus d'activité (comprenant une évaluation qualitative et quantitative de l'action de l'association), GRAND LAC pourra décider d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés, dont il ne pourrait pas être justifié d'un usage conforme à la présente convention.

L'association DIGITAL SAVOIE s'engage sur l'honneur à respecter l'ensemble des dispositions légales auxquelles elle est soumise

#### **ARTICLE 5 : PROCEDURE BUDGETAIRE PREALABLE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR GRAND LAC**

Pour toute nouvelle demande, l'association DIGITAL SAVOIE s'engage à présenter à GRAND LAC son bilan d'activités, ses comptes certifiés, son programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante et sa demande de subvention annuelle au plus tard **le 30 novembre** de l'année en cours pour l'année suivante.

#### **ARTICLE 6 : RESILIATION**

En cas de non respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, GRAND LAC sera fondée à résilier la présente convention.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

La liquidation de la cotisation sera alors effectuée au prorata temporis. Un titre de recette sera émis par GRAND LAC si besoin.

La résiliation par GRAND LAC n'entraînera, au profit de l'association DIGITAL SAVOIE, aucun versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **ARTICLE 7 : CADUCITE DE LA CONVENTION**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.  
Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à GRAND LAC les sommes non utilisées.

#### **ARTICLE 8 : LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

Fait en 3 exemplaires originaux,

Aix-les-Bains, le

**GRAND LAC,  
Communauté d'Agglomération  
du Lac du Bourget,**

**L'association DIGITAL SAVOIE,**

**Dominique DORD  
Président**

**Cyril LAURENT  
Président**



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Economie - Association Digital Savoie - Versement de la cotisation 2016

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/04/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/04/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1297 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20160425-d1297-DE

---

**Date de décision :** 25/04/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.4. Interventions économiques  
7.4.5. Autres